

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du lundi 23 janvier 2023

Date de convocation : 9 janvier 2023	Nombre de membres { présents : 15 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 30 janvier 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 15
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2023-06**

OBJET : **Marché de travaux d'électrification 2021-2024**

L'an DEUX MIL VINGT TROIS, le VINGT-TROIS du mois de JANVIER, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 9 janvier 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, M. Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI, Christophe BERTAUD, Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.



M. le Président rappelle que, depuis le 29 juillet 2021, la société LACIS est titulaire d'un marché de travaux d'électrification et de génie civil télécom (lot 6 "Saintes" des marchés ER2021-2024).

Un premier ordre de service est intervenu en novembre 2021, suivi par une trentaine d'autres dans les 12 mois qui ont suivi, pour plus de 800 000 euros.

Au cours de cette première année de marché effective, les services du SDEER ont constaté des carences dans la rédaction des études, des erreurs dans la rédaction des devis, des défauts d'organisation et de maîtrise des travaux, un manque d'assurance dans les

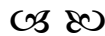
procédures de sécurité électrique et une limitation des moyens humains intervenant en études comme sur les chantiers.

Ceci a conduit à une dérive dans les délais de réalisation des études et des travaux, avec un retard cumulé de 1 700 jours pour les seuls travaux, à fin novembre 2022.

En application des dispositions contractuelles du marché, le SDEER a, après plusieurs réunions tenues entre juin et novembre 2022, mis en demeure LACIS le 13 décembre 2022, pour faute.

En réponse, le 2 janvier 2023, LACIS a sollicité la résiliation du marché.

M. le Président propose au Bureau de se prononcer sur la suite à donner à la sollicitation de LACIS.



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Demande que soit donnée une suite favorable à la demande de résiliation du marché par LACIS et donne mandat à M. le Président pour signer tout document en ce sens ;

2 - Demande que les chantiers déjà initiés par LACIS soient achevés par LACIS dans les délais contractuels de réalisation prévus par le marché du 29 juillet 2021, ces délais étant remis à zéro, chantier par chantier, à compter du jour de publication de la présente délibération ;

3 - Donne mandat à M. le Président pour relancer un marché pour le lot 6 "Saintes" des marchés ER2021-2024, pour la durée du marché restant à courir pour les 11 autres lots du marché, avec les mêmes documents contractuels (sauf adaptations strictement nécessaires) ;

4 - En attendant l'attribution de ce dernier marché, donne mandat à M. le Président pour passer avec l'entreprise Eiffage Energie, classée en 2^{ème} position pour le lot 6 lors de l'appel d'offres de 2021 et si elle l'accepte, tout accord pour pouvoir lui notifier les ordres de service pour la réalisation des travaux urgents d'électrification sur ce lot 6, dans des modalités contractuelles conformes à celles qui auraient été passées en 2021 si le marché lui avait été notifié.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*